

PROVENCE / SERVICES

CONVOIS DE MARSEILLE

8h30. APICELLA Gérard, 71 ans, chapelle funéraire municipal Saint Pierre 5°
9h15. BONITO Alphonse, 86 ans, chapelle funéraire Saint Pierre 5°
10h00. LAGET Simonne Veuve JOURDAN, 95 ans, église des Caillols, 12°
14h30. SAHI Alain, 70 ans, maison de retraite Saint Jean de Dieu 14°

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
 15 cours Honoré d'Estienne d'Orves
 Tel: 04.91.57.75.00
 redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
 Tél. : 04 91 57 75 20.
 adminventes@lamarseillaise.fr
Publicité
 Tél. : 04.91.57.75.34 ou 04.91.57.75.42

URGENCES

Samu : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18
SOS Cardio
 Tél : 04.91.59.28.40
SOS Médecins
 Tél : 04.91.52.91.52
Centre anti-poison
 Tél : 04.91.75.25.25
Urgences de la main
 Tél 04.91.38.36.52
Consultations de médecine générale
 Hôpital Nord
 Permanence médicale de 16h-19h30
 Tél : 04.91.96.49.59
Hôpitaux
 Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Conception, Timone, Hôpital Nord, Sainte-Marguerite)
 Numéro unique : 04.91.38.00.00

Urgence dentaire
 Les patients désireux de connaître les cabinets dentaires ouverts en août 2019, les jours ouvrés, pourront en composant le **0 892.566.766** (40cts la minute depuis un poste fixe) connaître les coordonnées des deux praticiens les plus proches du lieu de leur choix. En effet, cette année, 151 cabinets dentaires répertoriés par l'Ordre départemental des chirurgiens-dentistes seront partiellement ou totalement ouverts durant cette période. Les gardes du dimanche et jours fériés seront maintenues comme durant toute l'année.

TOULON

Nous contacter
 La Marseillaise - Toulon
 agtoulon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
 Toulonpub@lamarseillaise.fr

URGENCES

Commissariat
 04 98 03 53 00
Gendarmerie maritime
 04 94 02 81 00
SOS Médecins
 04 94 14 33 33
Urgences médicales

04 94 14 77 44
Urgences Sainte-Musse
 04 94 14 50 40
Urgences Sainte-Anne
 04 83 16 20 15
Urgences La Seyne
 04 94 11 31 31
Urgences main
 04 94 03 07 07
Urgences dentiste
 08 92 56 67 66
SOS Femmes battues
 04 91 24 61 50
SOS Vétérinaires
 04 98 00 93 64
Service des eaux
 04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
 04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
 04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Alcooliques anonymes
 04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
 04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
Refuge de Lagoubran
 Tél. 04 94 62 16 36 (pour les chats)
 Tél. 04 94 24 25 84 (pour les chiens)

SERVICES

AUBAGNE

Prise de rendez-vous facilitée au centre hospitalier
 Le centre hospitalier Edmond-Garcin veut faciliter la prise de rendez-vous de consultations externes et met à disposition des usagers un numéro direct pour les scanners, IRM, échographie, radiologie, pour la gynécologie obstétriques et pour les consultations externes en général. Il suffit d'appeler le 04.42.84.70.70. Les coordonnées des autres spécialisés sont disponibles sur le site internet de l'hôpital www.ch-aubagne ou via le standard au 04.42.84.70.00.

MARSEILLE

CIMETIÈRES

Service des concessions : permanence
 Le service des concessions de la mairie de Marseille assure une permanence tous les samedis. Ces horaires sont mis en place afin de traiter prioritairement les formalités afférentes aux inhumations dont notamment les délivrances et renouvellement de concessions.
 Service des concessions, 380, rue Saint-Pierre (5°).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Automobilistes : comment récupérer des points
 Plus de 50 000 permis de conduire ont été invalidés suite à une perte totale des points. En cas de solde nul, les automobilistes ne peuvent plus reconstituer leur capital points. Et le permis est annulé pour une période de six mois. Il est possible de récupérer 4 points en suivant un stage de sensibilisation. Ces stages de deux jours, animés par des spécialistes de la Sécurité routière sont organisés dans notre département par l'Automobile Club. Automobile Club de Provence, 149, bd Rabatau, Marseille (10°). Tél. : 04.91.78.83.00 ou 04.91.78.94.72, fax : 04.91.25.74.38. www.automobileclubprovence.com

Permis : vos points sur Internet
 Le ministère de l'Intérieur a lancé un nouveau service baptisé « Télépoints » sur son site internet, www.interieur.gouv.fr. Il permet aux conducteurs de consulter le nombre de points restants sur leur permis. L'accès se fait au moyen du numéro de permis de conduire et après la délivrance du document

officiel par les préfectures et sous-préfectures.

ÉTAT CIVIL

Suivi des demandes de pièces d'identité par Internet
 Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Ville de Marseille lance le suivi des demandes de pièces d'identité via le site Internet de la Ville et le centre d'appels « Allô Mairie ». L'administré qui a établi une demande de carte d'identité ou de passeport peut désormais savoir en temps réel si son document est disponible au guichet du bureau municipal de proximité où le dossier a été déposé.

Pour ce faire, deux méthodes : www.mairie-marseille.fr et « Allô Mairie » au 0.810.813.813. Dans les deux cas, l'administré devra indiquer son nom et la référence de sa demande.

Numérisation des actes d'état civil
 Poursuivant sa démarche de modernisation des services à la population, la Ville de Marseille a entrepris de numériser ses actes d'état civil afin de faciliter leur délivrance. Les actes de naissance des Marseillais nés avant le 1^{er} juillet 1983 étaient déjà disponibles dans la plupart des bureaux municipaux de proximité.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête
 Par arrêté n°AP 19-143 du 28 août 2019, le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (en qualité de personne publique responsable du PLU et de l'enquête) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Seyne-sur-Mer.
 L'objet de la modification du PLU porte notamment sur :
 • Modification de zonages sur le secteur « centre » (de la Gare aux Mouissèques),
 • Ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU de Coste Chaude,
 • Création de zones Naturelles et Agricoles,
 • Intégration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
 • Substitution de la ZPPAUP par le dossier d'AVAP sur Balaguier - Tamaris - les Sablettes - Baie du Lazaret et conséquences dans le PLU,
 • Insertion d'un périmètre de classement du réseau de chaleur - thalasso thermie
 • Diverses modifications et actualisations, notamment au titre des emplacements réservés, du règlement, ...
 Cette enquête se déroulera à la Mairie de La Seyne-sur-Mer - Mairie Annexe - Services Techniques / Antenne seynoise MTPM (4ème étage) - Avenue Pierre Mendès France - 83500 la Seyne-sur-Mer, du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus (Lundi au jeudi 8h30-12h00 / 14h00-17h00, le vendredi 08h30-12h00 / 14h00-16h30) ainsi que le samedi matin mentionné ci-dessous.

2. Présentation des observations
 Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête définie ci-dessus, sur le lieu de l'enquête et sur le site internet www.la-seyne.fr

Le public peut formuler ses observations :
 - Dans le registre d'enquête joint au dossier d'enquête
 - Par voie postale adressée à l'attention de :
 Monsieur le commissaire-enquêteur
 Enquête publique relative à la modification n°4 du PLU
 de la ville de La Seyne-sur-Mer
 Hôtel de Ville

Direction du Pôle Technique et Urbanisme / Antenne seynoise MTPM
 20 Quai Saturnin Fabre
 CS 60226
 83507 La Seyne-sur-Mer Cedex

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : plu@la-seyne.fr

3. Commissaire enquêteur et permanences
 Par décision n° E19000071 /83 du 19/07/2019, Monsieur HARANG Roger, Chef de subdivision des autoroutes non concédées à la DDE vu VAR (e.r.), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.
 Le commissaire enquêteur recevra aux dates et horaires suivants :
 - Lundi 23 septembre 2019 - 9h00 à 12h00
 - Mardi 01 octobre 2019 - 14h00 à 17h00
 - Mercredi 09 octobre 2019 - 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 - Samedi 19 octobre 2019 - 09h00 à 12h00
 - Vendredi 25 octobre 2019 - 14h00 à 16h00.

4. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
 Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le public pourra consulter ces documents à la Mairie Annexe de La Seyne-sur-Mer - Services Techniques / Antenne seynoise de la Métropole TPM - (4ème étage) - Avenue Pierre Mendès France - aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, durant un délai d'un an. Le rapport sera également mis à disposition du public depuis le site internet de la commune de La Seyne-sur-Mer (www.la-seyne.fr). 201902659

Maison Stephan

Achète toute antiquité, meuble, bibelot, horlogerie, manteau de fourrure, pièce ancienne, débarras de maison.

Déplacement toutes distances
 Estimation à Domicile et Gratuite

06 47 14 71 60

Mr Stephan Francis

ESTIMATION GRATUITE

Restaurant

chez LOURY

3, rue Fortia - 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 09 73 www.loury.com